

Objectif de la formation

Le CAP AEPE est le premier niveau de qualification de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme exerce auprès d'enfants de moins de 6 ans. Il participe à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Programme

UP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant

UP2 : Exercer son activité en accueil collectif

- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

UP3 : Exercer son activité en accueil individuel

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Élaborer des repas

Matières générales* - Optionnel

UG1 : Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique

UG2 : Mathématiques, Sciences physiques et chimiques

UG4 : Prévention Santé Environnement – PSE

- L'individu responsable de son capital santé
- L'individu responsable dans son environnement
- L'individu dans son milieu professionnel, impliqué dans la prévention des risques
- L'individu consommateur averti



Public

Candidates de moins de 25 ans,
Contrat PRO-A accepté
*Option matières générales : Candidat.es non titulaire du baccalauréat général technologique ou professionnel ni du CAP ou BEP

Prérequis

Le candidat doit être majeur (avoir 18 ans) au 31 décembre de l'année de l'examen.
Disposer d'un ordinateur, tablette ou smartphone et d'une connexion internet

Conditions d'admission

Afin d'être admis au CFA TINOVA, le candidat doit déposer un dossier de candidature et effectuer un entretien d'admission visant à définir son projet professionnel

Durée estimée de la formation

410 heures de formation / 530 heures avec matières générales sur 12 mois
En format distanciel

Dates de la formation

Date de rentrée : 1er septembre 2026
(cf. Calendrier 2026-2027)

Contact TINOVA

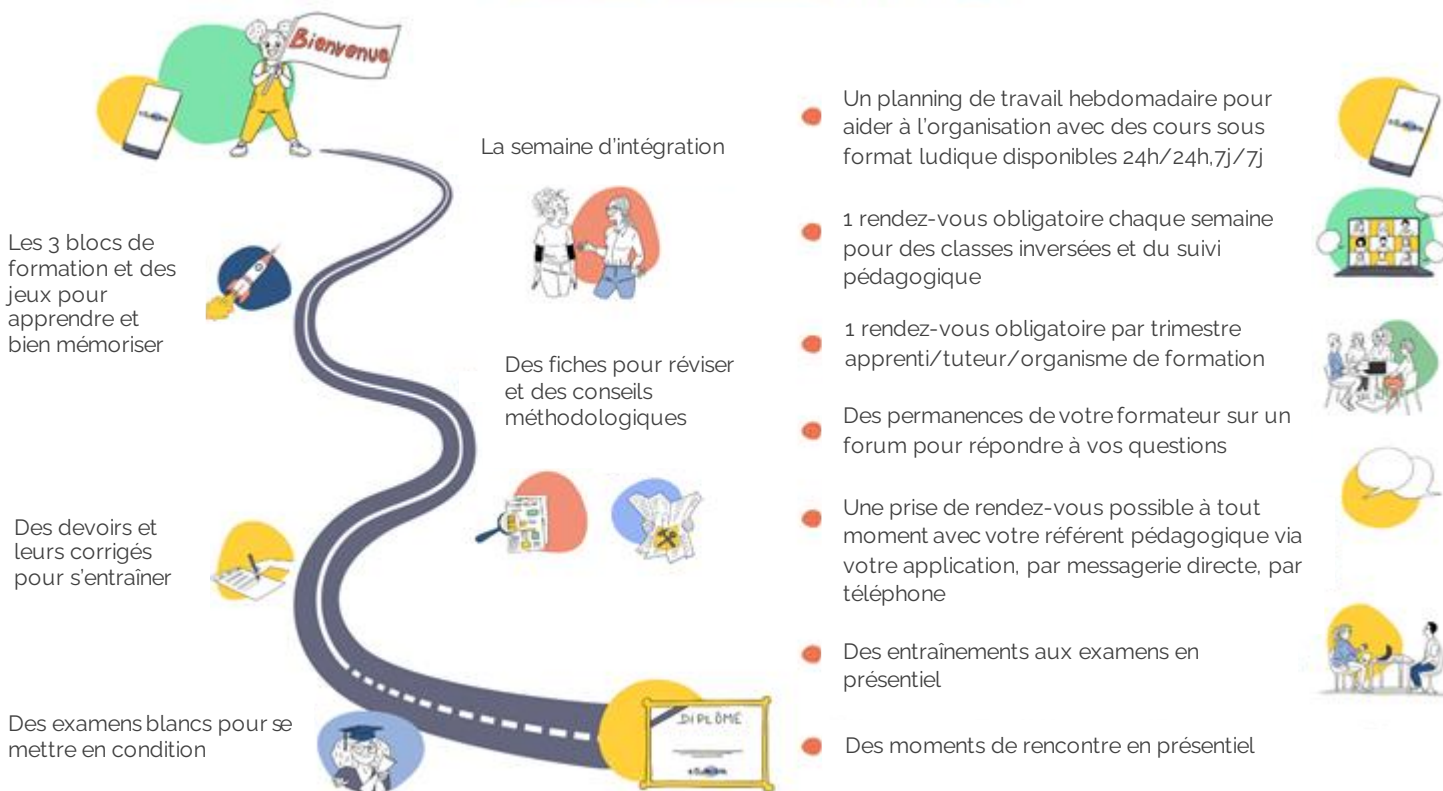
formation@tinova.fr
03 68 38 78 78

**Les candidats préparant l'examen à distance sont dispensés de l'épreuve d'EPS.*



Méthode pédagogique

Parcours 100% distanciel et ressources pédagogiques en partenariat avec **edumiam**



Modalités et délai d'accompagnement pédagogique et de suivi

Notre formation optimise le temps de l'apprenti : **9h de cours par semaine** dont 3h à 4h en classe virtuelle avec un formateur et 6h en autonomie sur notre plateforme pédagogique (**+ 2h de matières générales par semaine**). L'apprenti passe **24h à 26h par semaine en entreprise**, maximisant son apprentissage sur le terrain.

Les interlocuteurs tout au long de l'alternance :

- La formatrice CAP – coach pédagogique
- Le tuteur de l'entreprise
- La cohorte et le binôme
- Le CFA TINOVA

Tinova s'engage à travailler en partenariat avec le référent d'insertion ou spécialiste du handicap, mais également avec la personne bénéficiaire afin d'adapter l'accompagnement aux personnes porteuses de handicap.



Code de la fiche : RNCP38565

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3

Code(s) NSF : 332 : Travail social

Formacode(s) : 44041 : Petite Enfance

Date de début des parcours certifiants : 01-01-2024

Certificateur(s) : MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE (SIRET: 11004301500012)

Coût de la formation

La formation peut être suivie dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou de promotion par l'alternance. Elle est financée par l'employeur, avec une prise en charge jusqu'à 100% par l'opérateur de compétences, sans reste à charge pour l'entreprise ni pour l'apprenti.

Le coût de la formation varie en fonction des niveaux de prise en charge de France Compétences et des référentiels NPEC des contrats d'apprentissage et des accords de branche

Débouchés

Assistant(e) maternel(le) qualifié(e)
Agent de crèche qualifié
ATSEM
Auxiliaire de puériculture
Animateur(trice) Petite Enfance

